

Appel à candidatures

La norme et le monde
Savoirs normatifs et normativité des savoirs au XVIe siècle

École d'été

du programme *MONDO500. Le monde dans une péninsule, espaces urbains, présences étrangères, économies des savoirs dans l'Italie du Cinquecento* (Ecole française de Rome, CAK, LARHRA, Triangle, Labex CoMod), en collaboration avec l'Université de Trente et le Max Planck Partner Group "The Production of Knowledge of Normativity and the Early Modern Book Trade"

≈

Trente et Venise, 11-16 septembre 2023



Comité scientifique : Elisa Andretta (CNRS, LARHRA), Manuela Bragagnolo (Università di Trento, MPILHLT), Romain Descendre (ENS de Lyon, Triangle), Antonella Romano (EHESS, CAK).



« La norme et le monde : savoirs normatifs et normativité des savoirs au XVI^e siècle » est la première école d'été organisée dans le cadre du programme MONDO500 (Ecole française de Rome, Centre A. Koyré, LARHRA, Triangle, Labex CoMod). Ce programme d'histoire globale des savoirs, considérée dans une perspective critique, située et interdisciplinaire, entend étudier le processus de production et de circulation des savoirs sur le monde tels qu'ils ont été élaborés dans l'Italie du long XVI^e siècle, en se focalisant en particulier sur la contribution spécifique des présences étrangères, à partir de trois villes : Naples, Rome, Venise (<https://www.efrome.it/p/mondo500>).

Cette école d'été organisée en collaboration avec l'Université de Trente sera consacrée au rapport entre norme et savoirs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les savoirs qui ont contribué à la connaissance d'un monde toujours plus large et plus dense.

À travers le dialogue entre chercheur·e·s de différentes disciplines, nous explorerons les multiples intersections entre la normativité et les savoirs sur le monde, de même qu'entre l'élargissement du monde et la mise en discussion de la norme.

La catégorie de « savoirs normatifs » a commencé depuis quelques années à se frayer un chemin dans la recherche, à partir de l'histoire du droit notamment. Parallèlement, la dimension normative des différents champs de savoir (médicaux, littéraires, géographiques...), que ce soit dans ses aspects conceptuels ou en lien avec des acteurs et des pratiques, a été considérée selon des approches historiographiques et disciplinaires distinctes, ne communiquant pas toujours les unes avec les autres.

Par le dialogue entre différents champs disciplinaires et historiographiques, on tentera de faire le point sur le rapport entre norme et connaissance du monde à partir de deux perspectives complémentaires.

Un premier niveau sera celui des savoirs « normatifs ». Par ce terme, nous entendons désigner aussi bien les savoirs dont la spécificité réside dans la production de normes et qui ont déjà derrière eux une longue tradition (droit, théologie...), que des savoirs qui, précisément à l'époque ici prise en considération, se définissent ou se redéfinissent en tant que disciplines intrinsèquement normatives (politique, théologie morale, logique...). Il s'agira de se demander si ces savoirs « normatifs » ont été transformés en relation à l'élargissement du monde, et de quelle façon ils ont pu l'être. On interrogera en même temps les façons dont cet élargissement du monde, avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs, de nouvelles communautés sociales et épistémiques et de nouvelles disciplines, a pu modifier la hiérarchie des savoirs et leurs relations, en redéfinissant l'architecture générale des connaissances ainsi que les cadres normatifs des rapports entre les sociétés humaines et le monde physique et naturel.

À un second niveau, il s'agira de comprendre dans quelle mesure les savoirs – tous, et non seulement les savoirs « normatifs » –, en se confrontant au XVI^e siècle avec un monde en expansion, le mettent en ordre, le modèlent, le rendent intelligible, contribuent à le soumettre et donc à le gouverner. C'est ici la dimension normative des savoirs au sens large qui sera prise en considération, dans différents domaines (géographique, mathématique, médical, littéraire, philosophique, naturaliste etc.).

Voici quelques-unes des thématiques qui pourront être développées au cours des travaux :

1/ *Les transformations des savoirs normatifs sous l'effet de l'élargissement du monde.* Ce thème permettra d'identifier et d'analyser les catégories et les outils juridiques utilisés pour normer le monde au XVI^e siècle. Il permettra surtout de voir comment la rencontre avec de nouvelles réalités au niveau global a contribué à transformer ces catégories et ces outils, créant un nouveau savoir normatif.

2/ *La dimension normative liée à la production matérielle des savoirs et la valeur performative du support (manuscrit, imprimé) dans la construction et la transmission des connaissances.* Considéré de manière transversale, ce thème permettra de comparer les différents savoirs et d'évaluer leurs interactions. Dans ce contexte, on pourra par exemple voir de quelle façon la réglementation du processus de fabrication et de circulation du livre imprimé a influencé la production de savoirs sur le monde.

3/ *L'expression linguistique de la normativité des savoirs.* De quelle façon les choix linguistiques et lexicaux influencent-ils la production même du savoir ? Il s'agira de vérifier la présence et l'usage spécifique d'une terminologie de type normatif dans des textes produits en lien avec l'élargissement du

monde et de réfléchir sur leur impact dans les processus de connaissance. Un autre aspect de cette question est la traduction : nous nous proposons de réfléchir sur les effets normatifs, aussi bien linguistiques que conceptuels, des processus de traduction entre les langues, des mondes anciens et nouveaux, proches et lointains.

4/ *Les débats et les réflexions théoriques sur la norme dans différents domaines disciplinaires.* Les paratextes constituent par exemple un espace où les différents acteurs de la production des livres imprimés (non seulement les auteurs mais aussi les éditeurs et les imprimeurs) affrontent la question de la norme et en font un élément central dans l'affirmation des différents domaines canoniques du savoir.

5/ *Les outils et les opérations intellectuelles qui permettent de normer le monde.* De quelle façon les textes qui transmettent des connaissances sur le monde – chroniques de voyage, « relations », traités d'histoire naturelle etc. – réglementent-ils le monde et lui imposent-ils un certain ordre ? Cette question permettra de réfléchir de façon plus générale sur la dimension intrinsèquement normative de toute opération de description, de narration et de classification. Mais nous ne prendrons pas en considération uniquement des textes ; l'analyse pourra porter aussi sur des « objets » constituant autant de dispositifs épistémologiques normatifs : atlas, bibliothèques et archives, collections, cycles iconographiques, dictionnaires, programmes d'enseignement...

L'École d'été est ouverte aux étudiant·e·s inscrit·e·s en master et en doctorat, ainsi qu'aux post-doctorant·e·s de toutes les disciplines et nationalités. S'y alterneront des séminaires historiographiques et thématiques, des ateliers sur les sources ainsi que des présentations des recherches des participants à l'École.

Les langues de travail seront le français, l'italien, l'anglais et l'espagnol.

Les candidatures sont à envoyer aux adresses suivantes, au plus tard le **10 avril 2023** :

elisa.andretta@cncrs.com

manuela.bragagnolo@unitn.it

romain.descendre@ens-lyon.fr

antonella.romano@ehess.fr

Le **dossier** de candidature (5 pages maximum) devra comporter :

- un cv, accompagné d'une présentation des recherches en cours et des sources utilisées, ainsi que des éléments de bibliographie fondamentaux
- un abstract de l'intervention proposée

Ces documents pourront être rédigés au choix en français, en italien, en espagnol ou en anglais.

Les candidats admis à participer à l'École d'été seront contactés au plus tard le 10 mai.

Ils devront envoyer aux organisateurs, avant le 31 juillet 2023, un premier jet de leur présentation (6-7 pages), incluant également la description du corpus des sources utilisées et une bibliographie synthétique. Ils seront ensuite tenus d'assister à toutes les séances.

Le logement et une partie des repas seront à la charge de l'organisation de l'École d'été. Le coût du voyage à Trente et à Venise est à la charge de chaque participant.

